

AVIS

Conformément à l'article 9.2, alinéa 2, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage **(pendant 15 jours)** à la maison communale que ;

la **SARL HALLCON** a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, relative à l'exploitation d'une nacelle de la marque **MANITOU**, type **180ATJ**, numéro de construction **MAN00000L01024513**.

Le dossier est enregistré sous le numéro **3A/2024/2683/183**.

Troisvierges, le 12 juillet 2024
le bourgmestre,
signé Edy MERTENS,

pour le secrétaire



Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Troisvierges, le 12 juillet 2024
le bourgmestre
signé Edy Mertens

pour le secrétaire



(à enlever le 29 juillet 2024)